



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

29 AVRIL 1983

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE (1)

## RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE EN SA CINQUIEME SESSION  
QUEBEC, AVRIL 1983 (2)

(1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) - Nos 1 à 5.

Voir Doc. Conseil 43 (1981-1982) - N° 1.

(2) Voir Composition des délégations p. 2.

## RESOLUTION N° 1

### Accord bilatéral

Le Comité se réjouit de constater que, comme il en avait exprimé le vœu lors de la session d'avril 1982, les gouvernements du Québec et de la Communauté française ont conclu un Accord de coopération bilatéral dans l'ensemble des domaines de leurs compétences.

Il décide de constituer un groupe de travail, composé de MM. Brouillet et Biefnot qui fera l'analyse et la synthèse de la coopération entre le Québec et la Communauté française, et plus spécialement des actions entreprises par les deux gouvernements dans le cadre tant de l'Accord du 3 novembre 1982 que de la sous-commission belgo-québécoise de 1974.

Il demande que les initiatives prises par cette dernière sous-commission, en ce qui concerne la coopération avec la Communauté française, soient reprises par la Commission permanente créée par l'Accord bilatéral du 3 novembre 1982.

## RESOLUTION N° 2

### Institutions et rencontres internationales

Vu l'importance et l'intérêt d'une action convergente de nos deux peuples au plan international,

le Comité mixte émet le souhait formel :

— que le Québec et la Communauté française soient représentés directement dans les institutions et les rencontres internationales du domaine de la compétence des deux assemblées en tenant compte de la nature des institutions politiques propres à chacun;

— que les délégués dans ces institutions soient désignés selon le cas par nos gouvernements ou nos assemblées respectifs.

---

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de MM. Michel Toussaint, président du Conseil; Marcel Remacle, député PS et membre du bureau; Yvon Biefnot, député et président du groupe socialiste; Jean-Pierre Grafé, député et président du groupe social-chrétien; Daniel Ducarme, député et président du groupe réformateur libéral; André Lagasse, sénateur et président du groupe « Front démocratique des francophones, Rassemblement wallon, Ecolo, PCB »; Lucien Outers, député FDF et président de la Commission des Relations internationales; Christian Daubie, secrétaire général du Conseil; Jean-François Vandewalle, directeur d'administration, secrétaire du Comité.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de MM. Richard Guay, président de l'Assemblée, Jean-Paul Bordcleau, député PQ et adjoint parlementaire du ministre de la Main-d'Œuvre et de la Sécurité du revenu; Elie Fallu, député PQ et adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales; Raymond Brouillet, député PQ et président de commission parlementaire; Yvon Picotte, député PLQ et whip-adjoint de l'Opposition; Yvon Vallières, député du Parti libéral; René Blondin, secrétaire général de l'Assemblée nationale; Christian A. Comeau, conseiller, bureau des Relations parlementaires, secrétaire du Comité; Jean Bernard, directeur du bureau des Relations parlementaires.

### RESOLUTION N° 3

#### Jeunesse

Le Comité mixte demande aux deux gouvernements d'entamer conjointement des démarches auprès du gouvernement français, afin que soient étudiées les possibilités d'étendre à la Communauté française les effets de l'Accord sur l'Office franco-québécois de la jeunesse.

### RESOLUTION N° 4

#### Livre

Le Comité mixte demande aux deux gouvernements d'entreprendre des actions communes en vue de la diffusion du livre français — en particulier didactique — dans le Tiers monde.

### RESOLUTION N° 5

#### Cinéma

Le Comité mixte demande aux deux gouvernements d'élaborer, en matière de cinéma, un projet d'accord-cadre dans le domaine de la diffusion, de la coproduction, de la distribution et de la postsynchronisation.

### RESOLUTION N° 6

#### Avant-projet d'ordre du jour de la VI<sup>e</sup> session du Comité

Le Comité mixte convient dès à présent d'étudier parmi les sujets cités dans l'Accord de coopération entre les gouvernements du Québec et de la Communauté française :

- la protection de la jeunesse;
- la formation professionnelle;
- actions communes en vue de la protection et du développement de la culture et de la langue française, en particulier par une présence active dans les technologies de pointe.